

# Taxe d'apprentissage 2019



Faculté  
des Affaires  
Internationales

## Nos départements

- Le Pôle International de Management (PIM)
- Le Département AES/Économie-Gestion
- Le Département de Droit
- Le Département d'Anglais
- L'Institut des Langues et Civilisations Orientales (ILCO)
- Les Langues Romaines et Germaniques (LRG)

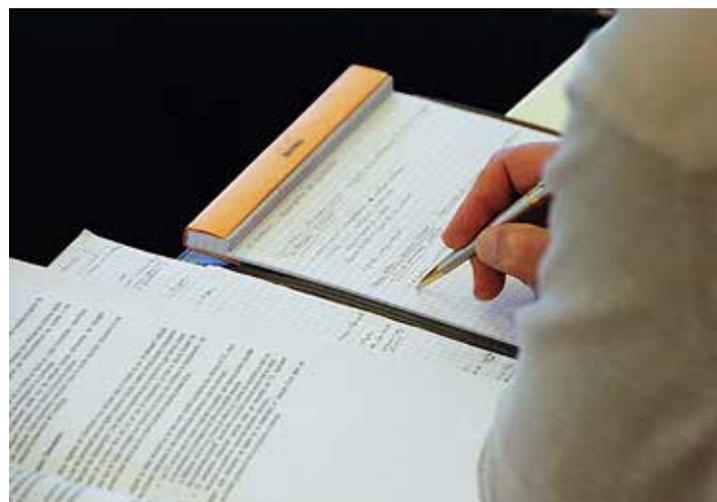
## Entreprises, investissez pour l'avenir !

Depuis 1972, la Faculté des Affaires Internationales de l'Université Le Havre Normandie, forme chaque année des milliers d'étudiants dans le domaine du management, de l'économie, de la gestion, du droit et des langues, et soutient activement la recherche.

Aujourd'hui, au travers de la taxe d'apprentissage, vous pouvez soutenir la Faculté des Affaires Internationales dans ses missions. Aidez-nous à améliorer la qualité de nos formations et à favoriser l'insertion professionnelle de nos étudiants. Aidez-nous aussi à financer la recherche fondamentale et appliquée pour nous permettre d'aller toujours plus loin.



## Une faculté de proximité à dimension internationale



La Faculté des Affaires Internationales est **une faculté à taille humaine** consciente de son rôle aux niveaux local et régional mais forte **d'une véritable projection internationale**.

A l'écoute du contexte socio-économique qui est le sien, la Faculté des Affaires Internationales propose **une offre de formations pluridisciplinaires, originale et cohérente fondée sur la qualité, la rigueur et l'exigence**.

Aujourd'hui, la qualité des diplômes délivrés par la Faculté des Affaires Internationales est largement reconnue par les entreprises qui trouvent dans nos étudiants **la compétence, le sérieux et le dynamisme** dont elles ont besoin.

**Notre excellence repose aussi sur des valeurs et des objectifs** clairement définis.

Nous avons toujours promu et continuerons de promouvoir **l'égalité des chances**, notamment par l'accès pour tous à **une formation de qualité**.

L'enseignement de **11 langues étrangères est un atout majeur** pour l'ouverture sur le monde.

Le **renforcement des relations avec les entreprises, et plus largement avec tous les partenaires extérieurs**, est pour nous un objectif prioritaire.



ES  
ONALES

La professionnalisation passe d'abord par de nombreux stages en Master : les étudiants de la FAI effectuent 300 stages par an (de 2 à 7 mois) dont 40% se déroulent à l'international.

Après un Master à la FAI, l'insertion professionnelle est rapide et efficace

- 86% sont employés 2 ans après l'obtention de leur master (61% trouvent un emploi dès la première année)
- Près de 80% de nos anciens étudiants en emploi sont aujourd'hui en CDI

94% de nos étudiants en emploi travaillent dans le privé dans divers secteurs d'activités

## Notre budget

Les fonds recueillis par le biais de la taxe d'apprentissage complètent les dotations ministérielles au sein de notre budget de fonctionnement afin de nous permettre de réaliser des projets plus ambitieux, d'accroître l'offre et la qualité de nos formations et de mieux accompagner nos étudiants vers la réussite.

## A quoi sert la taxe d'apprentissage ?

- **Améliorer les conditions de travail** de tous par l'investissement régulier dans des équipements tels que des laboratoires de langues, des matériels audiovisuels, des logiciels professionnels et autres outils informatiques...
- **Proposer des formations innovantes**, notamment des diplômes bilingues et même trilingues.
- **Renforcer la collaboration avec les entreprises** en intégrant toujours plus d'intervenants professionnels et de stages dans la formation de nos étudiants ainsi qu'en développant des partenariats de recherche public-privé.
- **Soutenir la coopération interuniversitaire à l'échelle internationale** en continuant de développer les échanges d'étudiants et d'enseignants-chercheurs ainsi que la collaboration sur des contrats de recherche avec des universités du monde entier.



Situation étudiants 2 ans après obtention du Master

- En emploi
- Recherche d'emploi
- Poursuite d'études



Année d'insertion après le M2

- Emploi obtenu:
- L'année d'obtention du M2
  - L'année suivant le M2
  - 2 ans après le M2



Secteur d'activité

- Commerce
- Administration publique, enseignement, santé et action sociale
- Industrie
- Finance et assurances
- Construction
- Autres services

# Comment verser la taxe d'apprentissage

Indiquer clairement, à l'OCTA de votre choix, que votre versement est destiné à la Faculté des Affaires Internationales de l'Université Le Havre Normandie.

- 1) Préciser l'adresse exacte : Faculté des Affaires Internationales-Université Le Havre Normandie  
25 rue Philippe LEBON BP 1123 76063 Le Havre Cedex
- 2) Noter le numéro UAI 0762762P
- 3) Cibler la formation parmi celles ci-dessous :

## ■ Pôle international de Management (PIM)

Master Management et commerce international  
Marketing international

Master Management et commerce international  
Achat internationaux

Master Management et commerce international  
Echanges avec l'Amérique latine

Master Management et commerce international  
Echanges avec l'Asie

Master Management et commerce international  
Supply Chain Management

Master Management et commerce international  
Administration des entreprises.

## ■ Droit

Licence 3 Pro activité juridique  
Métiers du droit des transports

Master Droit de l'entreprise  
Droit des activités maritimes et portuaires

Master Droit des Affaires  
Droit international des Affaires

Master Droit des collectivités territoriales  
Collectivités territoriales

Master Justice, Procès, Procédures  
Carrières judiciaires

## ■ Economie - Gestion

Master Economie et management public  
Ingénierie de projets en économie solidaire  
et développement

## ■ Anglais

Master Langues et société  
Etudes anglophones

Master MEEF  
Métiers de l'enseignement, de l'éducation  
et de la formation

## Contacts

Pour plus d'informations concernant les aspects techniques et les modalités de versement de la taxe d'apprentissage, merci de contacter :

• **CATHERINE SURRIRAY**  
Assistante de direction  
Tél : 02 32 74 40 87  
doyenai@univ-lehavre.fr

• **CLAIRE GRANDGUILLOT**  
Responsable de la scolarité  
et de la communication  
Tél : 02 32 74 41 43

